



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe d'adjoint administratif principal 2ème classe, session 2023**

### **Rapport de la présidente du jury**

Le présent rapport a pour objet de présenter les données statistiques et qualitatives sur le déroulement des épreuves du concours d'adjoints administratifs de seconde classe. Il vise à apporter aux futurs candidats des éléments pour mieux comprendre les attendus du concours, se familiariser avec les critères d'évaluation et ainsi mieux appréhender les épreuves.

#### **1-Origine ministérielle des postes à pourvoir et statistiques relatives aux candidats**

Dates des épreuves écrites : 14 avril 2023

Dates des corrections : du 4 au 10 mai 2023 – 23 correcteurs

Dates des épreuves orales : 27 et 28 juin 2023

##### **1-1 Origine ministérielle des postes proposés**

Nombre de postes ouverts :

- 33 postes ministère de l'Education nationale
- 9 postes ministère de la Justice
- 1 poste ministère de la Transition écologique
- 1 poste ministère de la Culture

##### **1-2 Statistiques relatives aux candidats et moyennes statistiques des résultats aux épreuves**

- Nombre d'inscrits : 631

- 532 femmes soit 84%
- 99 hommes soit 16%

- Nombre de présents : 347 soit 55%

- Nombre d'admissibles : 134

- Nombre d'admis : 44

- Nombre sur liste complémentaire : 35

Admissibilité (coefficient 3) :

- Moyenne réponse aux questions : 14.35/20
- Moyenne courts exercices : 10.69/20
- Admissibles : 113 femmes - 21 hommes
- **Seuil du dernier admissible : 13.50/20**

Admission (coefficient 4) :

- Moyenne : 12.84/20
- Admis sur liste principale : 34 femmes - 10 hommes
- **Seuil du dernier admis sur liste principale : 14.68/20**
- Admis sur liste complémentaire : 32 femmes - 3 hommes
- **Seuil du dernier admis sur liste complémentaire : 12.83/20**

## 2-Epreuves d'admissibilité

- Épreuve n° 1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3) ;
- Épreuve n° 2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

### **Epreuve n°1 : réponses aux questions (durée : 1H30 ; coefficient 3)**

Les membres du jury soulignent que l'exercice a été plutôt bien compris par l'ensemble des candidats. En revanche, certains candidats ont vraisemblablement manqué de temps (résumé inachevé, questions sans réponse), d'où l'importance de bien lire l'ensemble des questions et de veiller à bien gérer son temps de rédaction.

S'agissant du résumé, trop de candidats ont tendance à paraphraser ou recopier tout ou partie de certaines phrases. Egalement certains candidats ne respectent pas le nombre de mots imposés pour l'exercice.

Pour l'épreuve n°1, la technique du résumé doit être maîtrisée et les candidats doivent veiller à répondre aux questions avec un niveau d'écriture soutenu (phrases bien construites, vocabulaire précis, respect des règles d'orthographe et de syntaxe).

### **Epreuves n°2 : courts exercices (durée : 1H30 ; coefficient 3)**

Les exercices sont destinés à évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques.

L'épreuve est d'une durée d'une heure trente et certains candidats ne gèrent pas suffisamment leur temps, laissant ainsi des questions sans réponse ou avec des réponses incomplètes.

- **Français**

Cet exercice est généralement traité dans son intégralité.

Les membres du jury recommandent aux candidats de bien lire les énoncés et de bien interroger le sens des mots qu'ils emploient. Une relecture attentive après rédaction est également essentielle pour éviter les fautes d'orthographe.

- **Mathématiques**

La partie « mathématiques » n'est pas traitée de façon exhaustive par de nombreux candidats, faute de temps ou de compréhension. Certains exercices demandent, en effet, un temps de réflexion et de réponse important, et cette épreuve nécessite d'apporter une attention particulière à la gestion du temps.

Les candidats doivent maîtriser les notions de base : notions sur le système numérique, rapports et proportions, mesures (temps, densité, prix, moyennes...).

Le jury recommande aux futurs candidats de mieux préparer cette épreuve.

**-Epreuve orale d'admission** (durée : 30 mn ; coefficient 4)

- L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emploi du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.
- Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations

De façon générale les membres du jury ont souligné un niveau en baisse concernant les épreuves orales. Le seuil du dernier admis sur la liste principale en 2022 était de 15,84/20, en 2023, le seuil est à 14,68/20.

Les candidats doivent adopter une posture adaptée et professionnelle, tant dans leur attitude générale que dans leur niveau de langage. Le mode d'expression doit être soutenu et il n'est pas admis que les candidats puissent utiliser des expressions familières.

Concernant la présentation, les candidats connaissent quelques difficultés à exprimer en peu de temps leurs parcours et motivations. Certains candidats sont bien préparés, mais pour ceux qui improvisent, la prestation peut se révéler bien en dessous des attentes.

Trop de candidats n'ont aucune représentation du métier, des missions et des fonctions qui les attendent lorsqu'ils seront en poste dans un ministère en qualité d'adjoint administratif.

Les motivations et les convictions des candidats à vouloir intégrer la fonction publique doivent être réfléchies et exprimées plus clairement.

Les candidats qui se sont démarqués dans la réussite de l'épreuve orale sont ceux qui détenaient un socle de connaissances - a minima- sur l'environnement administratif (fonction publique d'Etat, organisation de l'administration, missions et fonctions des personnels administratifs, droits et obligations du fonctionnaire ...).

Concernant la mise en situation, le jury souligne la nécessité absolue de maîtriser l'utilisation des outils bureautiques (Word, Excel). Les candidats qui n'ont jamais utilisé les logiciels Word et Excel ne seront pas en capacité de réaliser l'exercice proposé dans le cadre de l'épreuve d'admission.

Les candidats doivent également prendre le temps de bien comprendre les consignes qui correspondent à la situation professionnelle avant de se lancer dans le traitement de l'exercice.

En conclusion, de manière générale et dans la lignée des années précédentes, le jury conseille aux candidats de préparer de façon sérieuse les épreuves écrites et orales. Dans l'ensemble, les candidats qui réussissent le concours sont ceux qui arrivent à maîtriser leur temps en restant concentrés tout au long des épreuves. Il en est de même pour l'épreuve d'admission. Les candidats doivent rester concentrés et maîtriser leur stress pour bien comprendre le sens des questions posées par les membres du jury et garder une expression orale soutenue.

La présidente du jury adresse tous ses remerciements au bureau des concours et examens du rectorat d'Aix-Marseille pour leur professionnalisme et leur grande disponibilité, ainsi qu'aux membres du jury pour leur engagement tout au long des épreuves.

La présidente du jury

Anne LAGADEC